

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-111 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothée LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothée LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

Objet : Désignation du représentant de l'intercommunalité pour l'association ATMO Hauts de France.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que l'intercommunalité du Sud Artois adhère à l'association de surveillance de la qualité de l'air des Hauts de France (ATMO Hauts de France) qui regroupe 189 adhérents répartis en quatre collèges : Etat, Collectivités, Entreprises et Associations.

Monsieur le Président détaille le rôle de cette association qui a pour objet de surveiller l'air que nous respirons, d'informer au quotidien, d'alerter en cas de phénomènes de pollution atmosphérique et d'accompagner les associés dans leurs projets Air en lien avec les thématiques Santé, Climat, Energie. L'association a un rôle d'observatoire sur l'ensemble du territoire régional et contribue en partenariat avec les autres ATMO régionales à l'établissement des cartes de qualité de l'air et de mises en alertes des populations en cas de dépassement des seuils d'alertes sur les polluants surveillés. Pour la région Hauts de France, 30 polluants sont surveillés journalièrement dont 12 réglementaires.

Monsieur le Président indique que l'intercommunalité du Sud Artois est représentée au sein du conseil d'Administration par un représentant élu par l'assemblée délibérante. A ce représentant est également adjoint un suppléant.

Monsieur le Président propose de désigner Madame Véronique THIEBAUT pour occuper la fonction de représentant titulaire et fait appel à candidature pour le poste de suppléant.

Considérant la candidature unique de Madame Véronique THIEBAUT en tant que représentant titulaire et de Monsieur André LEJOSNE en tant que représentant suppléant de l'intercommunalité au sein du conseil d'administration de l'association de surveillance de la qualité de l'air des Hauts de France (ATMO Hauts de France).

Considérant que le nombre de candidat en lice est identique au nombre de candidat à désigner, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder à un vote à main levée.

A l'issue de ce vote à main levée, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 78

Nombre de suffrages exprimés : 78

Majorité absolue : 40

Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés et immédiatement installés dans ses fonctions représentant de l'intercommunalité au sein du conseil d'administration de l'association de surveillance de la qualité de l'air des Hauts de France (ATMO Hauts de France) : Madame Véronique THIEBAUT, déléguée titulaire et Monsieur André LEJOSNE, délégué suppléant.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL ★

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL ★

2020-111 du 14/09/2020

Election Représentant Association ATMO Hauts de France.